



**COMPTE - RENDU**  
**DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2024 à 19h**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy MAGARD, Maire.

**Membres présents** : Michel ARNOLD - Bernard FRITZINGER–Alain JACOB - Christiane MEYER – Patrick NEISIUS - Jean-Claude RICHARD – Roger SABÉ - Jean-Michel STREIT- Olivier WIANNI- Loetitia WINTERSTEIN- Pierre GODOT- Chantal AUGUSTIN

**Secrétaire de séance** : Christiane MEYER

**Auxiliaire Secrétaire de séance** : Cathy GODOT-FAVARI

Arrivée de Loetitia WINTERSTEIN à 19H30

**Délibération n° 01/2024 :**

**Objet : Lot de chasse n°2, baux 2024-2033**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes propositions qui émanent de la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse du 4 janvier 2024.

Il rappelle également la délibération 29/2023 du 24 octobre 2023 fixant la mise en location du lot de chasse 2 des baux 2024-2033 par mode appel d'offre.

Surface du Lot n° 2 : 548ha 87a 05ca dont 85ha 62a 4ca de bois.

Un seul appel offre a été reçu.

Le candidat est Mr RICHARD Kévin

La mise à prix du lot 2 était de 4500 €.

La proposition de l'offre est de 2000 € avec une caution bancaire de 3600 €.

La 4C a donné son accord pour cette candidature.

Après délibération, le conseil vote l'offre de prix à 11 voix pour.

Jean-Claude RICHARD, partie prenante, a quitté la salle à 19H05 pour la délibération et est revenu à l'issue du vote à 19H15.

Loetitia WINTERSTEIN, absente jusqu'à 19H30, n'a pas participé au vote.

**Délibération n° 02/2024 :**

**Objet : Estimateur des dégâts.**

Le Maire informe les membres du conseil que de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle demande la désignation d'un estimateur de dégât du gibier rouge pour la période de chasse 2024-2033.

En application de l'article R.229-8 du code de l'environnement, l'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Le conseil municipal désigne Le Conseil Municipal délibère et vote la nomination de Monsieur Christian SCHWEITZER, Maire de Launstroff, domicilié à Launstroff, en tant qu'estimateur des dommages causés par le gibier rouge pour la durée d'application du bail 2024-2033.

Délibération adoptée à 12 voix pour.

Loetitia WINTERSTEIN, absente jusqu'à 19H30, n'a pas participé au vote.

#### **Délibération n°03/2024**

##### **Objet : Changement frais de publicité chasse baux 2024-2033**

La publicité légale des lots de chasse 1 et 2 n'ayant pas été réalisée en même temps, car la mise en location du lot 1 a été le gré à gré et celle du lot 2 l'appel d'offres, les frais de publicité sont ainsi modifiés :

- Lot 1 : frais de publicité du lot 1 partagés en ½ pour l'adjudicataire et ½ pour la commune.
- Lot 2 : frais de publicité du lot 2 partagés en ½ pour l'adjudicataire et ½ pour la commune.
- Frais de publicité communs au lot 1 et 2 restent partagés en 2/3 pour les adjudicataires et 1/3 pour la commune.

Délibération adoptée à 12 voix pour.

Loetitia WINTERSTEIN, absente jusqu'à 19H30, n'a pas participé au vote.

#### **Délibération n° 04/2024 :**

##### **Objet : Dénomination des rues Hameau de Betting et Gongelfang**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'une réunion a eu lieu le 21/12/2023 avec les habitants de Betting pour expliquer la nécessité de renommer les rues de l'annexe.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et leur numérotation dans les hameaux de Betting et Gongelfang.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies des annexes de Betting et Gongelfang et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que la dénomination des rues des annexes de la commune est présentée au conseil municipal.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

DECIDE :

- DE RENOMMER les rues dans les hameaux de Betting et Gongelfang ;
- D'ADOPTER les dénominations suivantes pour les voies du secteur conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération ;
- DE VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE que :

- Les rues du hameau de Betting seront nommées :
  - route de Rémeling
  - route de Launstroff
  - rue de la Fontaine
  - rue de la Chapelle
- Les rues du hameau de Betting seront nommées :
  - rue de la Vallée
  - route de Sierck

ADOpte la délibération à l'unanimité des membres présents.

Retour de Loetitia WINTERSTEIN qui a participé au vote.

### **Délibération n° 05/2024 :**

**Objet : Demande de subventions : désimperméabilisation-végétalisation de la cour des écoles**

Le Maire explique au conseil municipal le souhait de désimperméabiliser et végétaliser la cour des écoles.

Le devis de la société AEL de Waldwisse représenté par Mr Michaël BOHR, s'élève à un montant de 41.851 € HT, soit 50.221,20 € TTC.

Après concertation, le conseil municipal, accepte le projet présenté à l'unanimité et sollicite Monsieur le Maire pour une demande de subventions.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût prévisionnel des travaux HT : 41.851 € HT
- Subventions sollicitées : 32.987,50 €
  - DETR (40%) soit 16.740,40 €
  - Ambition (30%) soit 12.555,30 €
  - Région Grand Est (30% désimperméabilisation 8060 € + végétalisation 4246 € = total 12.306 € HT) soit 3.691,80 €
  - Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Reste à charge : 8.863,50 € HT

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

**Délibération n° 06/2024 :**

**Objet : Demande de subventions : création d'une aire de jeux**

Le Maire explique au conseil municipal le souhait de création d'une aire de jeux.

Le devis de la société AEL de Waldwisse représenté par Mr Michaël BOHR, s'élève à un montant de 40.981 € HT, soit 49.177,20 € TTC.

Après concertation, le conseil municipal, accepte le projet présenté à l'unanimité et sollicite Monsieur le Maire pour une demande de subventions.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût prévisionnel des travaux HT : 40.981 € HT
- Subventions sollicitées : 28.986,70 €
  - DETR (40%) soit 16.392,40 €
  - Ambition (30%) soit 12.294.30 €
- Reste à charge : 11.994,30 € HT

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

Pour copie conforme au registre  
Waldwisse, le 23 janvier 2024

Le Maire,  
Jean-Guy MAGARD

**Affiché en mairie le 24/01/2024**